

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A UNE ADJOINTE**ARRETE N° TL/DGS/DEL_FON_PLU/2026-03-22****DELEGATION DE FONCTIONS**

Concerne Madame Caroline PLÜSS

Quatrième Adjointe au Maire déléguée

à la citoyenneté, à la formation, l'emploi et aux affaires funéraires

Le Maire de PHALEMPIN, Député honoraire, Membre honoraire du Parlement,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints ou si ces derniers sont titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 22 mars 2026 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de fonctions est donnée à la date du présent arrêté, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Caroline PLÜSS, quatrième Adjointe au Maire, pour toutes les matières se rapportant à :

- ⇒ Organisation de l'accueil des nouveaux habitants de la commune ;
- ⇒ Organisation et suivi des cérémonies à caractère symbolique et républicain (parrainages civils, baptêmes républicains, cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française, etc.) ;
- ⇒ Participation à la remise des cartes électorales aux jeunes électeurs ;
- ⇒ Participation à la remise des titres d'identité dans un cadre cérémoniel, notamment lors d'actions valorisant la citoyenneté ;
- ⇒ Contribution aux actions de sensibilisation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines ;
- ⇒ Développement d'initiatives favorisant la participation citoyenne et l'engagement civique ;
- ⇒ La gestion des politiques d'emploi en concertation avec les acteurs économiques et l'adjoint délégué aux affaires économiques ;
- ⇒ L'assistance, l'orientation, la formation et le suivi des personnes en recherche d'emploi en étroite concertation avec le Pôle Emploi, la Mission Locale Jeunes, la Maison de l'Emploi Pévèle-Mélantois-Carembault, le Centre Communal d'Action Sociale et les services communaux ;
- ⇒ La gestion de tous les actes relevant de l'application de la législation funéraire en lien avec les services communaux ;
- ⇒ La délivrance des titres de concession et toute décision de portée administrative et/ou juridique affectant l'utilisation du cimetière communal ;

Page 1

Tél. 03.20.62.23.40

Fax. 03.20.32.75.47

5, rue Jean Baptiste Lebas

59133 Phalempin



- ⇒ La reprise de concessions au cimetière communal ;
- ⇒ La gestion des projets de travaux d'entretien courant et de réparations au cimetière communal, en lien avec le conseiller délégué aux travaux et la coordinatrice technique Grands travaux/Infrastructures/Génie civil ;
- ⇒ La définition de projets intéressant la crémation, l'agrandissement du cimetière communal, Rue du Ponchelet, ou la création d'un nouveau cimetière, en concertation avec la conseillère déléguée à l'environnement, le conseiller délégué aux travaux et la coordinatrice technique Grands travaux/Infrastructures/Génie civil ;

Article 2 : La délégation de fonctions consentie à Mme PLÜSS emporte également délégation de signature des courriers, actes et documents administratifs établis dans le champ ou domaine de compétence repris à l'article 1^{er}. En ce cas, la signature de Mme PLÜSS devra être précédée de la formule « par délégation du Maire ».

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis auprès des services de Monsieur le Préfet de Région à LILLE, notifié à l'intéressée et inscrit au registre des arrêtés du Maire de la ville de PHALEMPIN.

Fait à PHALEMPIN le 22 mars 2026,



Thierry LAZARO
Maire de PHALEMPIN
Député honoraire du Nord
Membre honoraire du Parlement

Notifié à Mme Caroline PLUSS le 22/03/2026,